

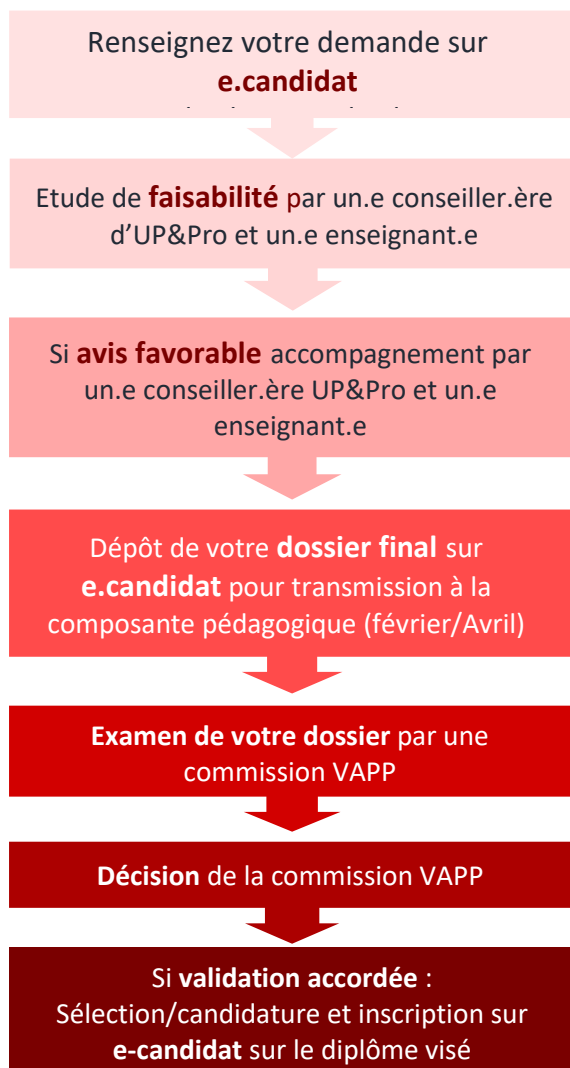
C'est quoi ?

La VAPP est un dispositif qui précède une reprise d'études. Elle vous permet d'accéder à une formation universitaire sans avoir le titre requis (par exemple : entrer en Master sans être titulaire d'une Licence). L'objectif est de faire valider une expérience professionnelle, des formations suivies ou des acquis personnels afin de vous dispenser du niveau requis et vous permettre ainsi d'entrer en formation.

La VAPP ne délivre aucune certification.

Valable 1 an lorsqu'elle est accordée, la VAPP vaut uniquement pour le diplôme demandé dans l'université dans laquelle la demande a été déposée.

Quelles étapes



Pour qui ?

Etre âgé(e) de 20 ans au moins, à l'exception des sportifs de haut niveau.

Si vous avez le BAC, aucune condition particulière n'est requise.

Si vous n'avez pas le BAC, ne pas avoir obtenu un diplôme depuis au moins 2 ans.

Sur quoi s'appuie la validation ?

L'expérience professionnelle : acquise au cours d'une activité salariée ou d'un stage.

L'expérience personnelle : activités non salariée (bénévolat, associatif, ...)

Les formations publiques ou privées suivies.

Pour quels diplômes* ?

L'ensemble des formations dispensées par l'Université de Poitiers conduisant à la délivrance d'un diplôme national. Concernant les formations à sélection (par exemple : Licence Professionnelle, Master), l'obtention de la VAPP ne vous dispense pas de vous soumettre aux épreuves de sélections.

* Pour tous les diplômes délivrés par l'IAE contactez directement le service Formation Continue de l'IAE

Accompagnement méthodologique :

- Entretiens individuels : consignes rédactionnelles et relecture

Modalités de suivi :

- Face à face
- A distance (téléphone, mails, appels vidéo)

Coût du dépôt de dossier :

- 200 €

Nous contacter : 05 49 45 44 60

up-pro.vae-re@univ-poitiers.fr

<http://uppro.univ-poitiers.fr/>